

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 27 MARS 2017

Mme Faccenda ouvre la séance à 17h45

- Sont présents 18 membres sur 23 . ( cf liste d 'émargement ci-jointe-annexe1)
- Sont excusées : Mme Morvan– Mme Compois-Mme Loneux
- Sont absents : M.Bihan-Mme Scouarnec

Mme Faccenda remercie les membres du Conseil d'Administration d'accueillir Mme Guyomarch, fondée de pouvoir à l'agence comptable du collège au Lycée Tristan Corbière à Morlaix, présente pour la présentation du compte financier 2016.

Le quorum étant atteint Mme la Principale déclare que la séance peut débuter.

- Mme Faccenda propose la candidature de Mme Malard , représentant des parents d'élèves en tant que secrétaire de séance.
- Mme Faccenda procède à l'examen et au vote du compte-rendu du CA du 30 janvier 2017 :  
Pour : 16 Absentions : 2 contre : 0
- Mme Faccenda propose l'ordre du jour modifié :
  - Point II-7 : Information sur la mise en œuvre de la formation « gestes qui sauvent » pour les élèves de 3ème  
Pour : 18 Absentions : 0 contre : 0

### POINT I- Points Financiers

#### 1. Compte financier 2016

Mme Faccenda, présidente du Conseil d'Administration invite Mme Kuligowski et Mme Guyomarch à présenter le compte financier 2016.

Mme Guyomard explique et rappelle aux membres du Conseil les principes de la comptabilité publique.

Mme Kuligowski présente la première partie du compte financier qui rend compte de la gestion et est de la compétence de l'ordonnateur. ( voir rapport joint au procès verbal),

*18h12 : arrivée de M.Bihan*

#### **2- Affectation du résultat au compte financier :**

Mme Guyomard présente la deuxième partie du compte financier qui analyse les données financières et revient au comptable. ( voir rapport joint au procès verbal)

M.Le Lay s'interroge sur le fait qu'il y ait plus de 60 jours d'autonomie et demande si il est possible de ponctionner dans les fonds de réserves pour accompagner des projets.

Mme Kuligowski et Mme Faccenda indiquent que l'ensemble des projets proposés par les équipes sont étudiés et que dans la grande majorité des cas ceux-ci sont mis en place. Il en va de même pour les demandes d'équipements ou autres besoins.

La présidente du Conseil d'Administration demande que ce compte financier soit adopté sans réserve :

Pour : 19                      Absentions : 0                      contre : 0

Mme La Principale propose aux membres du Conseil d'Administration d'affecter la totalité du résultat 2016 s'élevant à -3472,80 euros sur le compte des réserves générales de l'établissement. Le fond de roulement au compte financier s'élève à 148 529,29 euros,

Pour : 19                      Absentions : 0                      contre : 0

18h33 : Mme Guyomard quitte le Conseil d'Administration , Mme Faccenda la remerciant de sa présence.

## **Point I. Vie pédagogique et vie scolaire**

### **1- Organisation DNB 2017 : nouveaux horaires**

Mme Faccenda indique que les horaires du DNB ont changé suite au bulletin officiel du 9 mars 2017 engendrant le déplacement de l'épreuve de réécriture ( français).

#### **• Jeudi 29 juin :**

- 1<sup>er</sup> partie : mathématiques de 13h30 à 15h30 ( tiers temps 13h30-16h10)
- pause de 15 minutes
- 2<sup>ème</sup> partie : physique chimie et /ou SVT et/ou technologie de 15h45 à 16h45 ( 16h25 à 17h45)

#### **• Vendredi 30 juin :**

- 1<sup>ère</sup> partie-1<sup>ère</sup> période : histoire-géo, enseignement moral et civique de 9h à 11h ( tiers temps de 9h à 11h40)
- pause de 15 minutes
- 1<sup>ère</sup> partie-2<sup>ème</sup> période : français (partie comprendre, analyser, interpréter à partir d'un corpus de document+réécriture) de 11h15 à 12h25
- 2<sup>ème</sup> partie français de 14h30 à 14h50 (tiers temps de 14h30 à 14h57)-dictée travail d'écriture de 15h à 16h30 ( tiers temps de 15h10 à 17h10)

Mme Faccenda indique qu'en ce qui concerne les horaires des tiers temps ils pourront être définis en fonction de la contrainte du transport.

Mme Faccenda indique que conformément à la lettre de cadrage:

- les candidats ne seront pas autorisés à quitter la salle avant la fin de la première heure d'épreuve
- à l'issue de la première heure, les candidats peuvent être autorisés à quitter provisoirement la salle mais accompagnés d'un surveillant de salle
- les pauses entre deux parties d'épreuves sont gérées par l'établissement selon les modalités décidées par le chef de centre.

Mme Faccenda indique que ces informations seront rappelées aux parents et aux élèves via la lettre d'information jointe aux bulletins du 2<sup>ème</sup> trimestre.

### **2- épreuve orale : soutenance de projet DNB 2017**

Mme Faccenda rappelle les modalités d'organisation de l'épreuve déjà évoquées au Conseil d'Administration du 30 janvier 2017.



indiqué que d'autres réunions auraient lieu.

Depuis le mois de décembre, M.Cadran, M.Le Lay et M.Loiseau étudient les possibilités pour la mise en place des activités pédagogiques notamment sur la période hivernale des vacances de la Toussaint aux vacances de Pâques où les séances auront difficilement lieu en extérieur.

Mme Faccenda donne la parole à M.Le Lay pour une présentation des solutions envisagées et des activités qui pourraient être proposées pour l'année prochaine.

M.Le Lay indique aux membres du Conseil que les enseignants d'EPS ont trouvé la réunion du mois de décembre très intéressante, constructive et remercient pour les aménagements qui ont été acceptés.

M.Bihan et Mme Le Coz, représentants de la Mairie, indiquent que d'autres réunions auront lieu. Une réunion aura lieu le jeudi 30 mars 2017 et les travaux doivent débuter en juillet 2017. Ils indiquent également que d'autres salles sont accessibles au niveau de l'école maternelle et primaire de Lanmeur.

#### A) utilisation des structures de proximité :

- **boulodrome** ( convention avec la Mairie et le club de pétanque), rajout de créneaux hebdomadaire sur l'année.
- **Piscine niveau 6ème** : 10 séances de janvier à mars ( 4236,71 euros)
- **Salle Steredenn** : déjà utilisée par M.Loiseau-demande de nouveaux créneaux ( planning transmis par Mme Le Coz)

#### B) projets de Toussaint à Pâques :

- **Salle omnisport de Plouezoch**, visite le 26 janvier 2017 avec M.Guezenec-jours à déterminer selon les emplois du temps. Besoin de 80 créneaux pour un coût de :
  - 80 séances \* 120 euros = 9600 euros
  - location de salle : 1400 euros
  - total : 11 000 euros sans le transport
- **salle de Guimaec** : frais de déplacement en car : 75 euros par aller-retour. Projet abandonné du fait de la taille trop petite de la salle et des frais de déplacement trop onéreux au regard de l'intérêt pédagogique.
- **Centre équestre de Garlan** : pour le niveau 5ème uniquement (4 classes) :
  - vendredi après-midi si toute l'année
  - mardi après-midi sur les trimestres 1 et 2
  - 4 cycles de 6 séances avec des rotations sur les activités : équitation-pétanque-course d'orientation
  - frais de déplacement : 7500 euros
  - frais équitation : 3200 euros ( 7,5 euros/élève/séance)
  - total : 10700 euros
  -

M.Le Lay précise que le Conseil Département pour l'année 2016/2017 subventionne les activités EPS à hauteur de 9852,68 euros.

- Sur l'année , réserver des salles équipées en matériel informatique et vidéo

M.Le Lay soulève également la question du stockage du matériel lors des travaux. ( ballons-gants de boxe-tapis de gym-table de tennis) ; La question du lieu où les élèves pourraient se changer est également posée.

M.Bihan avec l'accord de M.Fichet fait proposition de la location d'un chapiteau à proximité du collège, ce qui notamment permettrait d'éviter des déplacements qui sont onéreux.

M.Le Lay indique que le déplacement des activités sur Plouezoch paraît la solution la plus adéquate

et qui n'entache pas la pédagogie de leur enseignement.

M.Bihan indique que le Conseil Départemental est le seul en mesure d'apporter des réponses aux solutions proposées.

M.Le Lay indique que le déplacement des activités sur Plouezoch paraît la solution la plus adéquate et qui n'entache pas la pédagogie de leur enseignement.

Mme Louvel soulève le problème des emplois du temps et de leurs contraintes.

Mme Faccenda propose afin de fixer l'organisation qu'une réunion ait lieu courant mai entre le Collège, la Mairie et le Conseil Départemental afin d'organiser l'année 2017/2018 pour la pratique de l'EPS.

### **5-présentation jumelage artistique et culturel 2017-2020 association Son Ar Mein**

Le jeudi 23 et le vendredi 24 mars , le groupe Romanceres, groupe catalan était présent au collège dans le cadre d'une résidence offerte par l'Association Son Ar Mein.

Ainsi les élèves sont allés à leur rencontre et échanger avec eux sur les temps de récréation, les temps midi deux ou encore les temps de permanence pour découvrir leur univers musical et leur parcours.

il s'agit d'un premier pas vers un projet de jumelage artistique et culturel en partenariat avec le Conseil Départemental et la Direction Académique. Ce projet d'une durée de 3 ans (2017-2020) est un projet d'éducation artistique et culturelle qui s'inscrit dans le projet d'établissement, notamment dans l'axe ouverture et participe à la construction des parcours des élèves : Parcours Artistique et Culturel, Parcours Citoyen, Parcours Avenir. L'objectif est que tous les élèves soient confrontés à la présence d'artistes, à un rapport avec des œuvres ou encore au patrimoine. Il irriguera l'ensemble des disciplines enseignées, favorisera la transdisciplinarité. Il s'articulera autour de 3 registres. La pratique artistique : agir, faire, observer, construire, c'est avant tout observer par le corps ce que peut être une dimension esthétique. La fréquentation des œuvres, afin de se forger une culture personnelle la plus ouverte, et aussi l'apport de connaissances générales par des apports théoriques et techniques, connaissances, historiques, artistiques et esthétiques pour s'approprier progressivement une réflexion culturelle. Une réunion en présence M.Camille Rancière, créateur de l'association Son Ar Mein , et les équipes du collège aura lieu le samedi 8 avril 2017 dans le cadre de la construction du projet.

### **6-information séquences et périodes d'observation en milieu professionnels**

Les temps d'observation en milieu professionnel ont pour objectif de sensibiliser les élèves à leur environnement technologique, économique et professionnel et se font en liaison avec les programmes d'enseignement.

Ces temps intégrés au Parcours Avenir sont de deux types :

- **les séquences d'observation d'une durée de 5 jours** organisés dans le temps des enseignements prévus au collège ( éducation à l'orientation). Possibles dès la classe de 4ème, elles sont obligatoires en 3ème. Pour les élèves de moins de 14 ans, elle doit se dérouler dans un organisme qui ne soit ni une entreprise industrielle, ni une entreprise commerciale mais peut se dérouler dans une administration, un établissement public administratif et une collectivité territoriale. Les modalités sont fixées par une convention tripartite.
- **Les périodes d'observation** : réaliser un stage d'une semaine maximum pendant les vacances scolaires dans une administration, une association en vue de l'élaboration d'un projet professionnel. Cette initiative relève du seul choix de l'élève et de sa famille qui signeront avec l'entreprise , l'administration ou l'association d'accueil – convention bipartite.

### **7- Information sur la mise en œuvre des gestes qui sauvent -niveau 3ème**

Mme Faccenda indique aux membres du Conseil que d'ici à la fin de l'année scolaire la formation

PSC1 sera proposée et mise en place pour l'ensemble des élèves de 3ème. Le rectorat apporte son soutien financier à hauteur de 1980 euros.

Mme Faccenda précise que la question de former également les 4èmes afin la fin de l'année scolaire est à l'étude.

### **Point III- Contrats et conventions :**

#### **1-convention pour la VMC double flux**

Mme Faccenda demande l'autorisation aux membres du Conseil d'Administration de signer la convention pour l'entretien de la VMC double flux :

Pour : 19                      Contre : 0      Abstention : 0

### **Point IV : Travaux et équipements : :**

#### **1- Point sur les travaux :**

Mme Kuligowski indique que **la restructuration des salles de sciences** est achevée. La salle 3 qui faisait partie de la restructuration est également terminée, vient d'être équipée en mobilier. Des ordinateurs seront achetés pour l'équipement de la salle.

Durant la deuxième semaine des vacances de Pâques et pour une durée de 15 jours, des travaux auront lieu à l'arrière du collège avec l'installation d'un grillage et un portail neufs. L'abri à vélo sera également installé. Cela pose cependant la question du lieu où les élèves pourront garer leurs vélo, scooter durant la période de ces travaux.

La réflexion sur la restructuration de la salle de réunion à l'entrée du collège se poursuit.

La réflexion sur la restructuration du service restauration également. Les travaux devraient débuter en juillet 2018.

### **Point V : la parole au Conseil Vie Collégienne**

Mme Faccenda indique que le Conseil Vie Collégienne s'est réuni le lundi 20 mars 2017 à 13h. Elle remercie les membres du Conseil pour leur implication et leur aide dans l'organisation des Portes Ouvertes du Collège. Elle les félicite également pour leur initiative d'effectuer un sondage auprès des élèves sur leur vie au collège et l'autonomie avec laquelle cette action a été organisée la semaine du 13 mars 2017 : chaque midi auquel correspondait un niveau, des membres du Conseil accueillait les élèves pour remplir un questionnaire réalisé par leurs soins.

Mme Faccenda donne la parole à Mlle Raoul, vice-présidente du Conseil Vie Collégienne, pour le compte-rendu de cette enquête.

236 élèves sur les 370 ont répondu à cette enquête indiquant que 92 % des élèves se sentaient bien au collège.

### **Point VI- Questions diverses :**

CF. pièces jointes.

En juin 2016, M.Lenne demande si un changement de salle lui est possible , celle qui lui est affectée étant trop proche de la cour et amenant des désagréments. Mme Faccenda lui propose alors d'utiliser en attendant de trouver une autre solution une salle située à côté de la salle d'arts plastiques, qui l'éloigne de la cour, mais qui a le défaut d'être petite et tout en longueur. L'idée est également évoquée de libérer la salle 26 plus grande et plus adaptée aux recommandations faites par les textes officiels de l'enseignement de l'éducation musicale. Dans cette salle sont stockés des machines et du matériel de technologie. M.Lenne demande donc quand il pourra utiliser cette salle.

Mme Faccenda et Mme Kuligowski indiquent que la difficulté réside dans le fait qu'il existe des normes pour se débarrasser de machines et que la responsabilité du chef d'établissement est engagée en cas d'accident même si les machines ne sont plus au collège. Elles indiquent également qu'elles sont en recherche de solution. L'idée de questionner les lycées professionnels qui peuvent s'être retrouvés dans la même situation est retenue.

Mme Faccenda remercie les membres du Conseil.

La séance est levée à 19h47.

La présidente du Conseil d'Administration

Mme FACCENDA



Le Secrétaire de séance

Mme MALARD





**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 27 mars 2017**

**QUORUM :**  
**Présents :**

|  | Qualité                              | TITULAIRE   | SUPPLEANT               | EMARGEMENT   |
|--|--------------------------------------|---|-------------------------|--------------|
| <b>1. EQUIPE DE DIRECTION</b>                          | Principale<br>C.P.E.<br>Gestionnaire | FACCENDA M.<br>PLANTEC-ROUSIC F.<br>KULIGOWSKI O. |                         |              |
| <b>2. REPRESENTANT de la Collectivité Territoriale</b> | Conseiller départemental             | Mme HUON<br>M. LOSTANLEN                          |                         |              |
|  | Collectivité locale                  | Mme LE COZ<br>M. BIHAN                            | Mme QUENEA<br>M. FICHET |              |
| <b>3. PERSONNALITES QUALIFIEES</b>                     | Directrice adjointe<br>ULAMIR        | COMPOIS Bénédicte                                 |                         | Excusée      |
|  | Retraitée<br>Education Nationale     | LONEUX Annie                                      |                         | Excusée      |
| <b>4. PERSONNELS ELUS DE l'établissement</b>           |                                      | HION Charlotte                                    | CADRAN Jacques          |              |
|  |                                      | LE LAY Erwan                                      | LE PAGE Gaëlle          |              |
|  |                                      | QUIVIGER Daniela                                  | REMOND Christine        |              |
|  |                                      | LOUVELAline                                       | L'EILDE-MENES Valérie   |              |
|  |                                      | LIMA Natalia                                      | SIMONOWSKI Lisa         |              |
|  |                                      | FROMOND Magali                                    | GAUDRY Gilles           |              |
|  |                                      | LARHANTEC Christian                               |                         |              |
| <b>5. PARENTS d'ELEVES</b>                             |                                      | MORVAN Régine                                     |                         | Excusée      |
|  |                                      | MARTIN Stéphanie                                  |                         |              |
|  |                                      | GAUTHIER Mariane                                  |                         |              |
|  |                                      | LE GOFF Gilles                                    |                         |              |
|  |                                      | MALARD Hélène                                     |                         |              |
|  |                                      | SCOUARNEC Isabelle                                |                         |              |
|  | <b>Elèves</b>                        |   | NICOLAS Mathilde        | GUILLOU Noah |
|  |                                      | RAOUL Alwena                                      | GUILLOU Gaëtan          |              |



## Ordre du jour du Conseil d'Administration du 27/03/2017

- Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 30 janvier 2017
- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation de l'ordre du jour

### Point I– Points financiers

1. Compte financier
2. Affectation du résultat du compte financier

### Point II – Vie pédagogique et vie scolaire

1. organisation DNB 2017 : nouveaux horaires
2. épreuve orale : soutenance de projet DNB 2017
3. point « collègue numérique et innovations pédagogiques »
4. présentation projet EPS 2017-2018-restructuration gymnase
5. présentation jumelage artistique et culturel 2017-2020-Association Son Ar Mein
6. Information séquences et périodes d'observation en milieu professionnel
7. **Information sur la mise en œuvre de la formation « gestes qui sauvent » pour les élèves de 3ème**

### Point III – Contrats et conventions

1. Convention pour la VMC double flux

### Point IV - Travaux et équipements

1. point sur les travaux

### Point V- La parole au Conseil Vie Collégienne

#### **Questions diverses :**

*Merci de faire parvenir par écrit les questions diverses 48 h avant le Conseil d'Administration*



**COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2016 :**  
**1<sup>ère</sup> partie, rapport de l'ordonnateur**

Le rapport sur le compte financier est constitué de 2 parties présentées conjointement par l'ordonnateur et l'agent comptable. La première partie rend compte de la gestion et est de la compétence de l'ordonnateur, la seconde analyse les données financières et revient au comptable.

Le compte rendu de gestion rend compte de l'exécution budgétaire en regard du budget adopté et modifié par le conseil en cours d'année par DBM. Il explicite notamment les différences entre les prévisions budgétaires et leur exécution.

**I – Le contexte 2015 :**

**1- Moyens de fonctionnement de l'établissement :**

**Les effectifs élèves :**

| Rappel 2014 | Rappel 2015 | 2016 | Écart |
|-------------|-------------|------|-------|
| 373         | 358         | 362  | 4     |

Il y a 4 divisions par niveau de 6ème – 5ème – 3ème et 3 divisions en 4ème soit 15 divisions au total.

**La DGH**

| Rappel 2014 | Rappel 2015 | 2016   | Écart |
|-------------|-------------|--------|-------|
| 443 h       | 413h50      | 407h50 | - 6h  |

\* point de référence : janvier

**Les masses salariales**

| Agents de l'état | Agents du CD29 |
|------------------|----------------|
| 1 991 926,78 €   | 250 673,00 €   |

Récapitulatif des emplois : 2,5 personnels administratifs - 30 professeurs - 1 CPE – 3,5 ASEN – 7 AVS en contrat aidé 2 ASEN AVS - 9.5 agents techniques territoriaux, dont 1 contrat aidé et 1 emploi d'avenir–

**Les travaux**

- restructuration des salles de sciences

### Recettes significatives prises en compte dans l'élaboration du budget initial 2016 :

- Tarifs du service de restauration : selon les orientations adoptées par le Conseil Départemental du Finistère lors de la commission permanente du 18 juin 2015 le Conseil d'administration, réuni le 5 octobre 2015, a voté une augmentation proposée par le conseil départemental.

- Dotation théorique de fonctionnement votée par le Conseil général du Finistère : 70 478 €.  
« Dans le cadre de la mise en place de la RCBC au 1er janvier 2013, les fonds de réserve spécifiques au service général et au service de restauration disparaissent pour laisser place à un Fonds de Roulement unique (FDR) qui est mesuré par le nombre de jours dont dispose l'établissement pour fonctionner sans apport de trésorerie.

Ainsi, 2 nouveaux niveaux d'abattements ont été instaurés :

- diminution de 20 % de la dotation de fonctionnement annuelle quand le nombre de jours de FDR au compte financier antérieur est supérieur à 90 jours ;

- diminution de 40 % de la dotation de fonctionnement annuelle quand le nombre de jours de FDR au compte financier antérieur est supérieur à 120 jours. »

Notre établissement fait apparaître un nombre de jours de fonds de roulement de 108 jours. C'est pourquoi la dotation calculée qui devait être de 70 478 € passe à 56 383 €.

Compte tenu de la situation des réserves de l'établissement au compte financier 2015, un abattement de 20% a été opéré. La dotation réelle a donc été de 56 383 € ( soit – 14 096 € par rapport à la dotation prévue), soit une légère hausse par rapport à 2015 (44 115 €) et une baisse par rapport à 2014 (67 406 €). Il a été décidé de répartir cette dotation en majorité dans le service ALO (54 639 €) pour les charges de viabilisation puis pour 1184 € sur le service AP (dotation déplacement), 560 € sur le service VE (dotation infirmerie).

- Le Conseil départemental a par ailleurs accordé :

- 855,00 € pour l'achat d'un piano
- 2 268,00 € pour l'achat de tables de ping-pong
- 3 651,55 € pour la piscine et le transport piscine
- 9 852,68 € de subvention pour le gymnase
- 825,00 € pour l'achat d'une monobrosse

### **2- Choix arrêtés lors de l'élaboration du budget 2016 :**

#### Dépenses significatives 2015 prises en compte dans l'élaboration du budget initial 2016 :

- Le budget 2016 du collège de Lanmeur est le quatrième budget issu de la réforme du cadre budgétaire et comptable (RCBC) entrée en application le 01 janvier 2013. En concertation avec l'autorité académique et le conseil départemental, un certain nombre d'orientations ont été adoptées lors de l'élaboration du budget initial, tels que la création d'un service spécial restauration et hébergement et la prise en compte du projet d'établissement. Il a par ailleurs été décidé, en concertation avec l'équipe pédagogique, de redéfinir le montant et la destination des crédits d'enseignement, en effet chaque équipe disciplinaire a dû déposer un budget prévisionnel.

### **3- Équilibre budgétaire - budget initial**

Le budget initial 2016 s'équilibrait de la manière suivante :

Un prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 36 151,81 € a été nécessaire pour assurer l'équilibre du budget, arrêté à 327 450,57 € en dépenses et 284 841,15 € en recettes.

#### 4- Principaux événements survenus au cours de l'exercice ayant eu un impact sur le budget :

- Baisse de la dotation de 20 % suite au fonds de roulement 2015 important.

## II – Bilan par service :

### 1) Le service général :

#### Le service Activités Pédagogiques :

| Prévision    |             | Réalisation  |             |
|--------------|-------------|--------------|-------------|
| Recettes     | Dépenses    | Recettes     | Dépenses    |
| 43 167,65 €  | 64 071,65 € | 48 302,84 €  | 70 433,01 € |
| -20 904,00 € |             | -22 130,17 € |             |

**Les recettes** de ce service proviennent des subventions de l'État pour la reprographie les carnets de correspondance et les manuels scolaires, du conseil départemental (dotation piano) et des familles et du FSE pour les voyages.

une subvention de 23 489 € était prévue pour renouveler du matériel de sciences physique et SVT suite à des travaux. Les travaux ayant eu lieu sur 2016, la subvention sera dépensée en 2017.

#### **Bilan des dépenses :**

|                        |             |         |  |
|------------------------|-------------|---------|--|
| CDI                    | 4 499,04 €  | 6,39%   | livres et abonnements  |
| Crédits pédagogiques   | 13 481,84 € | 19,14%  | Manuels, droits reprographie et carnets de correspondance  |
| Crédits d'enseignement | 13 167,48 € | 18,70%  | matériels divers pour les disciplines, séries de romans, abonnement au site TV, dotation pour l'AS, achat tables ping-pong |
| Sorties                | 5 374,50 €  | 7,63%   | sorties Divers, Crozon, résidence Via Cane...  |
| Voyages                | 33 910,15 € | 48,15%  | voyage GB, séjour intégration 6ème Primel  |
| TOTAL                  | 70 433,01 € | 100,00% |  |

Le principal poste de dépenses concerne les voyages.

| VOYAGES                 | Dépenses    | Recettes    | Familles    | FSE        | Fonds de roulement |
|-------------------------|-------------|-------------|-------------|------------|--------------------|
| GB                      | 26 425,25 € | 23 478,00 € | 19 578,00 € | 3 900,00 € | 2 947,25 €         |
| séjour intégration 6eme | 7 484,90 €  | 6 853,00 €  | 4 183,00 €  | 2 670,00 € | 631,90 €           |
| TOTAL                   | 33 910,15 € | 30 331,00 € | 23 761,00 € | 6 570,00 € | 3 579,15 €         |

Bilan des voyages : 78 élèves de 4<sup>ème</sup> ont fait un voyage découverte dans la région de Londres en Angleterre, en hébergement en famille d'accueil. 89 élèves sont partis 3 jours en séjour d'intégration à Primel Tregastel.

### Le service Vie de l'élève :

| Prévision  |             | Réalisation |            |
|------------|-------------|-------------|------------|
| Recettes   | Dépenses    | Recettes    | Dépenses   |
| 6 360,97 € | 8 275,34 €  | 6 094,26 €  | 6 589,55 € |
|            | -1 914,37 € |             | -495,29 €  |

**Les recettes** de ce service proviennent des subventions de l'État (fonds sociaux), du conseil départemental (dotation piscine, reliquat dotation agenda 21 et collège et territoire ).

### **Bilan des dépenses :**

|                     |            |         |  |
|---------------------|------------|---------|--|
| Malette des parents | 112,55 €   | 1,71%   | intervenante Ulamir espace parents             |
| Fonds sociaux       | 1 770,16 € | 26,86%  | 21 familles aidées                             |
| Orientation         | 60,48 €    | 0,92%   | Forum de l'orientation et documentation ONISEP |
| CESC                | 7,45 €     | 0,11%   | intervenante Ulamir espace parents             |
| Piscine             | 4 236,71 € | 64,29%  | Classes de 6 <sup>ème</sup> 10 séances         |
| Infirmierie         | 402,20 €   | 6,10%   | Matériel infirmerie                            |
| TOTAL               | 6 589,55 € | 100,00% |  |

Les principaux postes de dépenses concernent la piscine, l'infirmerie et les fonds sociaux.

### Bilans des dépenses

Bilan mallette des parents + cesc : 120 € pour l'intervenante de l'Ulamir à l'espace parents  
 Bilan fonds sociaux: 21 familles ont été aidées. 1 384,16 € d'aide pour la demi-pension , 84 € pour du transport et 302 € d'aide pour les voyages. Soit un total de 1 770,16 € de fonds sociaux accordés en 2016.

Bilan orientation : frais de participation de 60,48 € au forum Cap Orientation.

Bilan piscine : Les dépenses pour un montant total de 4 236,71 € concernent les 4 classes de 6<sup>ème</sup> pour 10 séances de piscine + le transport à la piscine de Plouigneau.

dépenses infirmerie : les dépenses sont d'un montant de 402,20 € pour le matériel de pharmacie de l'infirmerie.



**Le service Administration et Logistique :**

| Prévision    |             | Réalisation |             |
|--------------|-------------|-------------|-------------|
| Recettes     | Dépenses    | Recettes    | Dépenses    |
| 73 315,93 €  | 91 106,98 € | 87 675,20 € | 90 148,40 € |
| -17 791,05 € |             | -2 473,20 € |             |

**Les recettes** de ce service proviennent de la dotation de fonctionnement (54 639 €), de la subvention gymnase (9 852,68 €) de la contribution entre services (17 326,12 €) et des amortissements neutralisés (5 857,40 €)

**Consommations Fluides 2016**

|             | 2013      | 2014      | 2015      | 2016      |
|-------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Gaz         | 16 161,37 | 9 257,80  | 8 671,86  | 10 253,57 |
| Eau         | 3 538,56  | 3 891,88  | 3 905,60  | 4 270,84  |
| Électricité | 20 498    | 21 327,48 | 24 367,67 | 17 174,63 |
|             | 40 197,93 | 34 477,16 | 36 945,13 | 31 698,60 |

L'année 2016 est la quatrième année entière de fonctionnement de la chaufferie gaz. Auparavant le collège était chauffé au fuel. La consommation de gaz a augmentée par rapport aux 2 années précédentes qui avaient connues un hiver doux, en effet, l'hiver 2016 a été plus rigoureux. On remarque une baisse significative d'électricité – 7 193,04 €, il est possible que cette baisse soit due au marché passé début 2016 pour la négociation des tarifs d'électricité avec le SDEF.

On peut envisager pour 2017 des dépenses en légère augmentation.

Situation des dépenses à la même date : 3 691,26 € au 2 mars 2014 – 3 520,84 € au 28 février 2015 – 3653,21 € au 9 mars 2016, 4 221,64 € au 2 mars 2017.

***Bilan des dépenses :***

|                    |                    |                |  |
|--------------------|--------------------|----------------|--|
| Viabilisation      | 31 698,60 €        | 35,81%         | Eau – edf- gaz   |
| Locaux             | 11 631,36 €        | 13,14%         | Entretien des locaux, achat de matériels pour le service maintenance, contrats d'entretien, réparations                            |
| Amortissement      | 12 621,99 €        | 14,26%         | Amortissements   |
| Reprographie       | 7 465,35 €         | 8,43%          | Location du copieur, entretien, consommables de 2 copieurs et 1 duplicopieur (4 883,63€) et consommation de papier (2 581,72 €)    |
| Matériels          | 0,00 €             | 0,00%          | matériels informatique, pc, DAIP, consommables informatique  |
| Administration     | 15 251,52 €        | 17,23%         | Assurances, doc administrative, fournitures administratives, gasoil, internet, téléphone, affranchissements, produits d'entretiens |
| Subvention gymnase | 9 852,68 €         | 11,13%         | Subvention pour le gymnase entièrement reversée à la commune de Lanmeur pour l'utilisation du gymnase municipal                    |
| <b>TOTAL</b>       | <b>88 521,50 €</b> | <b>100,00%</b> |  |

## Les principales dépenses

Les charges de viabilisation et d'entretien des locaux représentent à elles seules 31 698,60 €, soit 35,81 % des dépenses du service ALO.

Les autres dépenses couvrent les dépenses administratives (notamment fournitures, copies, téléphone, internet, assurances, affranchissements, consommables informatiques), d'entretien (contrats, produits, matériels), d'équipement, de location et d'entretien de photocopieur ainsi que la fourniture de papier pour la reprographie. La neutralisation des amortissements et la variation des stocks (gaz) apparaissent également dans ce service.

### Total Service Général :

| Recettes               |                 |             | Dépenses        |                |            |
|------------------------|-----------------|-------------|-----------------|----------------|------------|
| Prévisions de recettes | Recettes nettes | Ecart       | Crédits ouverts | Charges nettes | Ecart      |
| 122 844,55 €           | 142 072,30 €    | 19 227,75 € | 163 453,97 €    | 167 170,96 €   | 3 716,99 € |

| Recettes     | Dépenses     |
|--------------|--------------|
| 142 072,30 € | 167 170,96 € |
| -25 098,66 € |              |

Au total, si on compare les charges et les recettes, **le service général est déficitaire de 25 098,66 €**. La différence de dépenses entre les crédits ouverts et les charges nettes s'expliquent par le fait que des dépenses programmées pour le matériel de sciences n'ont pas été effectuées et que la dotation de fonctionnement a subi un abattement de 20 %.

## 2) Les services spéciaux :

### I- Le service de restauration et d'hébergement :

| Prévision    |              | Réalisation  |              |
|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Recettes     | Dépenses     | Recettes     | Dépenses     |
| 143 556,60 € | 143 556,60 € | 145 954,46 € | 124 328,60 € |
| 0,00 €       |              | 21 625,86 €  |              |

Le service SRH est bénéficiaire de + 21 625,46€.

Les effectifs demi-pensionnaires forfait 4 jours pour l'année 2016 : 343 pour 139 jours de fonctionnement.

### Bilan des dépenses :

|                           |              |         |  |
|---------------------------|--------------|---------|--|
| Alimentation              | 66 406,86 €  | 53,41%  | Denrées alimentaires   |
| Contribution- reversement | 47 245,85 €  | 38,00%  | FARPI (29 919,73 €) et contribution entre services (17 326,12 €) |
| Matériel                  | 560,10 €     | 0,45%   | Vaisselle, petits matériels de cuisine                           |
| Entretien – réparations   | 4 375,81 €   | 3,52%   |  |
| Hygiène                   | 4 189,09 €   | 3,37%   | linge et produits d'entretien                                    |
| Frais divers              | 1 550,89 €   | 1,25%   | taxes OM – hébergement – huissier – variation stock              |
| TOTAL                     | 124 328,60 € | 100,00% |  |

## II- Le service des bourses nationales :

| Prévision   |             | Réalisation |             |
|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Recettes    | Dépenses    | Recettes    | Dépenses    |
| 15 000,00 € | 15 000,00 € | 12 378,31 € | 12 378,31 € |
| 0,00 €      |             | 0,00 €      |             |

**Ce service est à l'équilibre** puisque l'établissement reverse intégralement les sommes reçues en recettes de la part de l'état aux familles bénéficiaires, déduction faite des compensations opérées pour diminuer les créances dues par les familles des élèves DP ou internes.

Nombre de boursiers : 19% des effectifs

|           | Taux 1 | Taux 2 | Taux3 | Total boursiers |
|-----------|--------|--------|-------|-----------------|
| 2012/2013 | 40     | 30     | 12    | 82              |
| 2013/2014 | 43     | 20     | 13    | 76              |
| 2014/2015 | 41     | 23     | 9     | 73              |
| 2015/2016 | 35     | 25     | 9     | 69              |
| 2016/2017 | 34     | 18     | 14    | 66              |

## III- Les opérations en capital :

| Prévision   |            | Réalisation |            |
|-------------|------------|-------------|------------|
| Recettes    | Dépenses   | Recettes    | Dépenses   |
| 3 440,00 €  | 5 440,00 € | 17 300,17 € | 1 650,89 € |
| -2 000,00 € |            | 15 649,28 € |            |

achat monobrosse : 1 650,89 €

Au total, si on compare les charges et les recettes sans tenir compte de la sortie d'inventaire de matériels anciens, **la section des opérations en capital général est déficitaire de 825,89 €**. Cette somme correspond à un prélèvement sur fond de réserve pour l'achat de la monobrosse. (+ 825 € de subvention du CD29)

Les recettes sont extrêmement plus importantes que prévues, en effet cela est dû aux écritures comptables d'anciens matériels sortis d'inventaire.

### **3) Total général**

| Prévision    |              | Réalisation  |              |
|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Recettes     | Dépenses     | Recettes     | Dépenses     |
| 284 841,15 € | 327 450,57 € | 317 705,24 € | 305 528,76 € |
| -42 609,42 € |              | 12 176,48 €  |              |

L'écart entre les dépenses et les recettes toutes sections confondues s'élève à **un bénéfice de 12 176,48 €, ce chiffre n'est pas « parlant » car les sorties d'inventaires viennent « fausser » le résultat.**

Si on ne prend pas en compte le service OPC dans ce calcul, le total général affiche alors 300 405,07 € en recettes et 303 877,87 € en dépenses soit un déficit de 3 472,80 €)

### **Conclusion :**

Le résultat 2016 qui s'établit à – 3 472,80 € euros est déficitaire. En effet moins de voyages cette année ce qui fait moins de dépenses à prendre en fonds de roulement pour les parts accompagnateurs. Il convient également de rappeler qu'un abattement 20 % du montant de la dotation de fonctionnement est appliqué par le Conseil départemental sur le montant de la subvention de fonctionnement.

Le collège de Lanmeur est un établissement qui réalise beaucoup de projets, s'investit dans différents programmes. Nous verrons dans le rapport de l'Agent comptable que les besoins en trésorerie et fonds de roulement sont largement couverts pour cette année 2016. Mais il faut néanmoins rester vigilant, en effet pour le budget 2016, le Conseil départemental a effectué un abattement de 20 % de la subvention de fonctionnement. Pour le budget 2017, l'abattement a été également de 20 % compte tenu du prélèvement effectué en 2016 pour équilibrer le budget. Il faut donc veiller à pouvoir garder le même « rythme » de projets.

## **COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2016 - 2<sup>ème</sup> partie : rapport de l'agent comptable**

Le rapport sur le compte financier est constitué de 2 parties présentées conjointement par l'ordonnateur et l'agent comptable. La première partie rend compte de la gestion et est de la compétence de l'ordonnateur, la seconde analyse les données financières et revient au comptable. Il y présente les indicateurs du compte financier permettant d'établir un diagnostic financier recensant les forces et faiblesses de l'établissement afin de porter un jugement sur sa performance et sa situation financière en se plaçant dans la perspective d'une continuité d'exploitation.

### **I – Le résultat de la section de fonctionnement**

*R = total des recettes de fonctionnement – total des dépenses de fonctionnement nettes*

Le bilan service par service du service général est présenté dans le rapport de l'ordonnateur. Au global, les recettes se sont élevées à 142 072,30 € (contre 156 360,45 € en 2015), et les dépenses à 167 170,96 € (contre 198 981,75 € en 2015), soit un déficit de 25 098,66 € contre un déficit de 42 621,30 € en 2015.

Le service des bourses nationales est à l'équilibre, soit 12 378,31 €.

Les recettes du Service de Restauration et d'Hébergement SRH (145 954,46 €) étant supérieures aux dépenses (124 328,60 €) le service est excédentaire de 21 625,86 € (contre 17 310,28 € en 2015). Concernant la participation aux charges communes, l'établissement applique un taux de 19,5%. Appliqué aux recettes des hébergements, ce taux donne un total de 28 915,54 €.

Le montant des dépenses individualisées au sein du SRH (produits d'entretien, vêtements de travail, petit matériel, contrats d'entretien...) s'élève à 11 134,11 €. Aussi, la somme de 17 324,12 € est à reverser au service général. Cette somme sert à payer les dépenses du SRH supportées par le service général, notamment les dépenses de viabilisation.

Tous services confondus, les recettes ont atteint 300 405,07 € et les dépenses 303 877,87 €. **Le résultat qui est unique pour un budget est donc un déficit de 3472,80 €** financé par un prélèvement sur le fonds de roulement, (contre un déficit de 25 311,02 € pour l'année 2015). Le montant de la dotation de fonctionnement attribué par le Conseil départemental a augmenté passant de 44 115 € à 56 383 € en 2016 (+ 21 %).

### III – La capacité ou l'incapacité d'autofinancement (CAF-IAF)

|  | <b>Dépenses</b> | <b>Recettes</b> |   |
|--|-----------------|-----------------|---|
| <b>Exploitation</b>                      | 291 255,18      | 294 547,67      | <b>Exploitation</b>                                       |
| <b>Dotation aux amortissements</b>       | 12 621,99       |                 | <b>Neutralisation amortissements acquis sur dotation</b>  |
|  |                 | 5 857,40        | <b>Neutralisation amortissement acquis sur subvention</b> |
| <b>Total des dépenses</b>                | 303 877,87      | 300 405,07      |   |
| <b>Résultat</b>                          |                 | -3 472,80       |   |
| <b>Amortissements réels</b>              |                 | 6 764,59        |   |
| <b>Produit d'éléments d'actifs cédés</b> |                 |                 |   |
|  | <b>CAF</b>      | 3 291,79        |   |

Au-delà de la détermination du résultat qui correspond à la différence entre tous les produits et toutes les charges, la CAF/IAF représente le résultat des seules opérations susceptibles d'avoir une action sur la trésorerie. Par rapport au résultat, la CAF est corrigée du résultat des variations induites par les opérations d'ordre, opérations spécifiques qui ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie<sup>1</sup>.

La CAF ou l'IAF illustre l'apport ou la ponction dans la trésorerie. Elle met en évidence l'excédent (ou l'insuffisance) des ressources internes dégagées par l'activité de l'EPL.

Pour 2016, les amortissements<sup>2</sup>, s'élèvent à 12 621,99 €.

Parmi les amortissements, il convient de distinguer les amortissements neutralisés<sup>3</sup> des amortissements réels<sup>4</sup>.

Comme les amortissements neutralisés sont compensés par des recettes d'un même montant, ils n'ont aucune incidence au niveau du résultat.

En revanche, comme les amortissements réels ne donnent pas lieu à une opération équivalente en recettes, ils constituent réellement une charge.

Pour 2016, les amortissements réels s'élèvent à 6 764,59 €. Même si cette somme constitue une charge, elle n'a pas d'incidence sur la trésorerie dans la mesure où elle ne donne pas lieu à mouvement d'argent. Aussi, les amortissements réels ne sont pas à prendre à compte au niveau de la CAF-IAF

<sup>1</sup> Amortissements notamment.

<sup>2</sup> L'amortissement est la constatation comptable de l'amoidrissement de la valeur d'un bien immobilisé.

<sup>3</sup> Amortissements relatifs à des biens acquis par dotation ou subvention, c'est-à-dire financés par des entités autres que l'établissement.

<sup>4</sup> Amortissements relatifs à des biens financés par l'établissement.

Comptablement, pour calculer l'IAF-CAF, il convient de rajouter au résultat soit -3 472,80 €, les 6 764,59 € correspondant aux amortissements réels. Nous avons ainsi une CAF de 3 291,79 €.

*Pour information, en 2016, le collège se plaçait dans les 175 collèges de l'académie ayant une CAF sur 213. Sa CAF de 3 291,79 €, était en-dessous de la moyenne académique pour les collèges qui s'élevait à 8 917,40 €. La moyenne pour l'ensemble des EPLE étant de 18 800,40 €.*

#### **IV – Le fonds de roulement**

Il traduit la marge de manœuvre dont dispose l'EPLE à partir de la différence entre ses ressources et ses emplois stables.

Le fonds de roulement qui comprend les stocks augmente grâce aux excédents générés dans la cadre de la capacité d'autofinancement et diminuent par des insuffisances d'autofinancement ou par des prélèvements pour l'acquisition de biens immobilisables, notamment.

Les dépenses de la section en capital se sont élevées à 1 650,89 € pour des recettes d'un montant de 825,00 € (déficit de 825,89 €).

L'exercice 2016 se terminant par une CAF de 3 291,79 €, la variation du fonds de roulement est de 2465,90 € (3 291,79 € moins 825,89 €).

Il est à noter que des sorties d'inventaire ont été effectuées pour 16 475,17 €)

| <b>Fonds de roulement</b> | <b>2012</b> | <b>2013</b> | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b> |
|---------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
|                           | 140 544,14  | 139 218,73  | 156 497,44  | 130 240,47  | 132 706,37  |

Le fonds de roulement qui est unique par budget se substitue à la notion de réserves. Le CA prélève sur le fonds de roulement et non plus sur les réserves.

#### **V – Les jours de fonds de roulement**

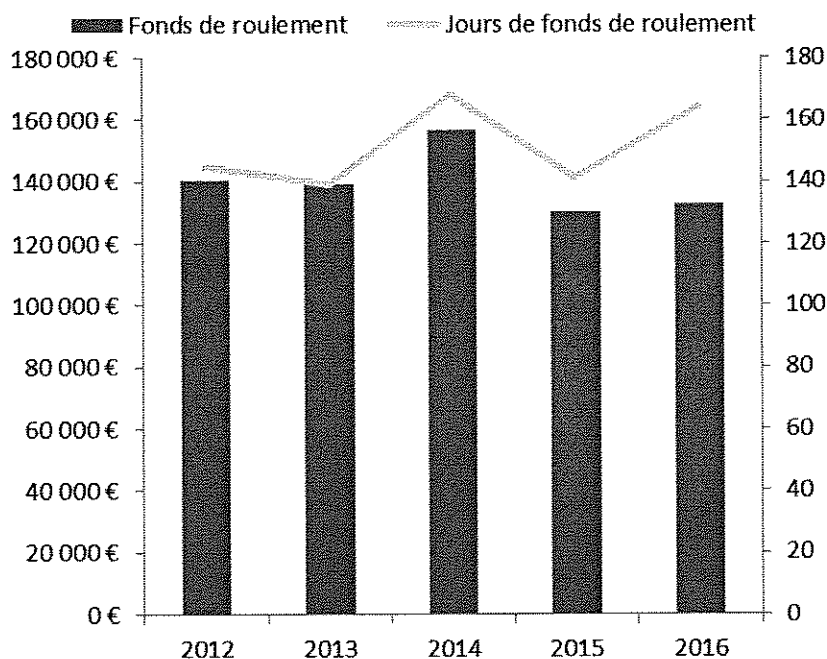
Les jours de fonds de roulement permettent d'estimer le nombre de jours dont dispose l'établissement pour fonctionner sans apport de recettes nouvelles.

|   | <b>2012</b>  | <b>2013</b>  | <b>2014</b>  | <b>2015</b>  | <b>2016</b>  |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Montant fonds roulement                               | 140 544,14 € | 139 218,73 € | 156 497,44 € | 130 240,47 € | 132 706,37 € |
| Charges de fonctionnement (comptes 60 à 65 or OP-SPE) | 347 901,61 € | 361 755,25 € | 334 569,01 € | 331 417,88 € | 290 634,83 € |
| Nb jours fonds de roulement                           | 145          | 139          | 168          | 141          | 164          |

Le nombre de jours de fonds de roulement augmente, passant de 141 à 164. Compte tenu du taux minimum de 60 jours préconisé par l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale, l'établissement se trouve dans une situation financière très confortable.

Le collège dispose d'un nombre de jours de fonds de roulement bien supérieur au seuil des 90 jours fixés par le conseil général pour l'attribution dans sa totalité de la dotation de fonctionnement. Si les critères d'attribution du conseil général restent les mêmes pour 2018, la dotation de fonctionnement sera, comme en 2015, 2016 et 2017, diminuée de 40% (40% d'abattement pour les établissements dont le nombre de jours de fonds de roulement est supérieur à 120).

Pour information, en 2015, le nombre de jours de fonds de roulement moyen est de 78 pour les collèges.



## VI – Le besoin en fonds de roulement

Il calcule la différence entre les créances et les dettes au sens large (créances des familles mais également dotations Etat/ Collectivités ayant fait l'objet d'un ordre de recettes mais n'ayant pas encore été soldées par versement effectif) et les dettes, soit : stocks + débits classe 4 – crédits classe 4. Il représente les moyens nécessaires au financement de l'activité quotidienne.

| Besoin en fond de roulement | 2012     | 2013       | 2014       | 2015       | 2016       |
|-----------------------------|----------|------------|------------|------------|------------|
|                             | 4 017,07 | -13 996,57 | -11 540,00 | -10 924,22 | -26 935,95 |

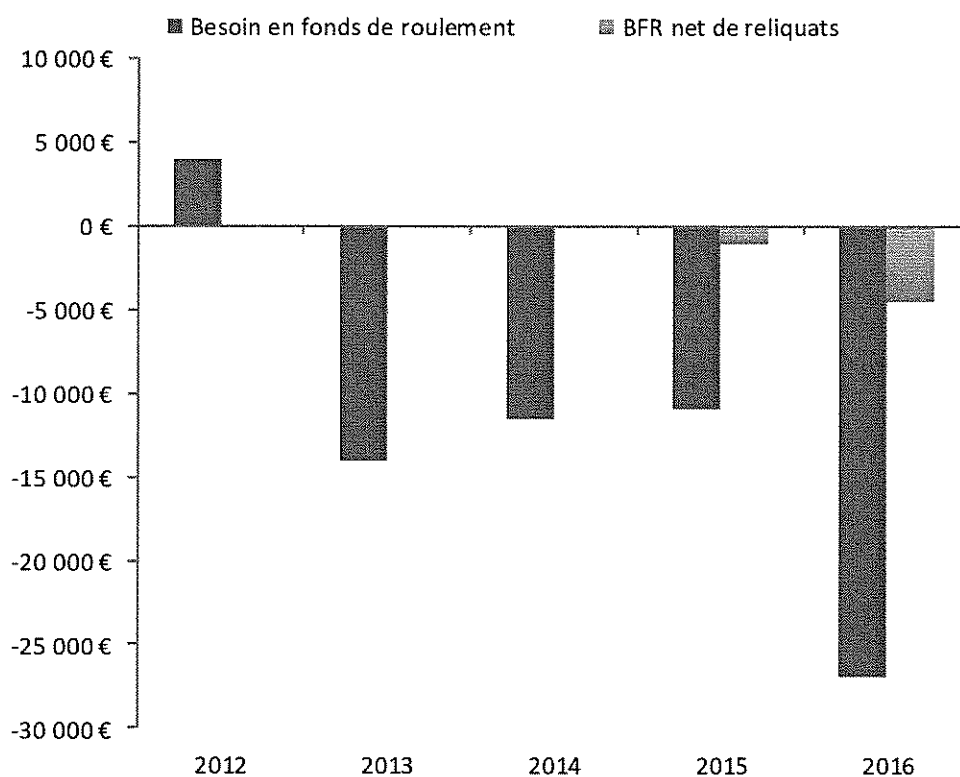
D'un côté, compte tenu des stocks nécessaires au bon fonctionnement du SRH et des créances (demi-pension, voyage), restant à recouvrer, l'établissement a besoin d'une trésorerie suffisante. D'un autre côté, compte tenu des subventions versées alors même que les dépenses correspondantes n'ont pas encore été effectuées, (subvention agenda 21, collège au cinéma du conseil départemental, crédits pédagogiques globalisés et fonds sociaux du ministère de l'éducation nationale...), avances des familles pour les frais scolaires (prélèvement automatique), l'établissement dispose d'avances de trésorerie.

*Fin 2016, le constat est le même que fin 2015. Depuis le passage au prélèvement automatique, le prélèvement lancé fin décembre par l'agence comptable génère des avances (12 300 € d'avances dans ce cadre à fin de l'exercice 2016). Ces avances viennent diminuer le besoin en fonds de roulement.*

*Par rapport à 2015, le besoin en fonds de roulement négatif est en très nette augmentation, le montant global des créances est en diminution, tout comme le montant des dettes. Il n'y a pas eu en 2016 d'opérations financières liées à l'organisation de voyage sur l'exercice suivant.*



Les reliquats de subventions ayant vocation à être consommés ou remboursés, il est utile de présenter le besoin en fond de roulement net de reliquats exigibles.



## VII – Les créances de demi-pension

a)- Montant des créances :

|                    | 2012       | 2013       | 2014       | 2015       | 2016       |
|--------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Exercice en cours  | 5 269,40 € | 4 390,87 € | 2 867,48 € | 3 394,08 € | 2 319,36 € |
| Exercice antérieur | 0 €        | 0 €        | 0 €        | 0 €        | 0 €        |
| Huissier           | 2 913,58 € | 1 180,11 € | 1 685,44 € | 840,58 €   | 168,91 €   |
| Total              | 8 182,98 € | 5 570,98 € | 4 552,92 € | 4 234,66 € | 2 488,27 € |

Responsable du recouvrement des créances, l'agent comptable doit s'assurer que tous les moyens ont été mis en œuvre pour recouvrer les sommes dues par les débiteurs.

Fin 2016, les créances de demi-pension s'élèvent à 2 488,27 € (dont 2 319,36 € au titre de l'année en cours et 168,91 € chez l'huissier).

Le montant des créances de demi-pension est en diminution fin 2016 par rapport à 2015. On constate que le montant des créances chez l'huissier a diminué de 79 % entre 2015 et 2016.

b)- Montant des créances contentieuses rapportées au fonds de roulement :

|   | 2012         | 2013         | 2014         | 2015         | 2016         |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Montant des créances contentieuses compte 416 | 2 913,58 €   | 1 180,11 €   | 1 685,44 €   | 840,58 €     | 168,91 €     |
| Montant du fonds de roulement                 | 140 544,14 € | 139 218,73 € | 156 497,44 € | 130 240,47 € | 132 706,37 € |
| <b>Taux</b>                                   | 2,07 %       | 0,85%        | 1,08%        | 0,65%        | 0,13 %       |

En 2015, le taux moyen de créances contentieuses des établissements compris entre 250 et 500 élèves (dont Lanmeur) est de 3,82.

### **VIII – Le taux de non recouvrement des créances des familles**

VIII/a- Taux de non recouvrement global (demi-pension, hébergements, voyages)

|  | 2012         | 2013         | 2014         | 2015         | 2016         |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Créances (comptes 4112/ 416/ 4117/ 4118)                         | 8 182,98 €   | 6 161,98 €   | 4 822,92 €   | 4 279,66 €   | 2 419,36 €   |
| Compte 4122 *  |              |              | 1 525,58 €   | 1 295,10 €   | 0 €          |
| Vente de prestations de service / Produits des activités annexes | 185 886,22 € | 204 320,64 € | 200 431,03 € | 208 066,59 € | 169 749,46 € |
| <b>Tx non recouvrement</b>                                       | 4,40 %       | 3,02 %       | 3,17 %       | 2,68 %       | 1,59 %       |

\* : Le compte 4122 correspond à des créances issues de la vente de biens ou de prestations de service de l'établissement à d'autres clients que les familles. Il est utilisé pour les créances type loyer, repas ou hébergement occasionnels, etc... depuis l'exercice 2014 (avant on utilisait le compte 4632).

Dans le cadre de qualité comptable, le recouvrement des recettes est un élément important. Par rapport à 2012, le taux de recouvrement global vis-à-vis des familles ne cesse de s'améliorer passant de 4,40 % à 1,59 %

*Pour information, en 2015 le collège se situait dans les 174 EPLE sur 313 ayant un taux de non recouvrement inférieur à 5%. 85 avaient un taux compris entre 5 et 10% et 57 un taux supérieur à 10%.*

VIII/b- Taux de non recouvrement amiable :

Il ne prend pas en compte les créances au contentieux et ne concerne que le recouvrement des produits de la restauration scolaire et l'hébergement (7062).

|  | 2012         | 2013         | 2014         | 2015         | 2016         |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Créances (comptes 4111/4112)                                 | 5 269,40 €   | 4 390,87 €   | 2 867,48 €   | 3 394,08 €   | 2 319,36 €   |
| Produits de la restauration scolaire et l'hébergement (7062) | 137 081,65 € | 149 807,13 € | 154 144,44 € | 137 312,41 € | 133 066,88 € |
| <b>Taux non recouvrement amiable</b>                         | 3,84 %       | 2,93 %       | 1,86 %       | 2,47%        | 1,74 %       |

Le taux de non recouvrement amiable diminue entre 2015 et 2016 passant de 2,47 % à 1,74 %. On peut noter que le montant des créances à recouvrer diminue en même temps que le montant global des frais scolaires.

Pour information, en 2013, le taux de non recouvrement amiable dans les collèges était de 3,37%. Ce taux n'a pas été communiqué pour 2014 et 2015.

### **IX- Le taux moyen de charges à payer :**

Il s'agit du taux de charges restant à payer en fin d'exercice 2016 qui résulte des factures parvenant tardivement (viabilisation, participation aux charges communes), nous obligeant à évaluer la dépense pour l'imputer sur le bon exercice.

|  | <b>2012</b>  | <b>2013</b>  | <b>2014</b>  | <b>2015</b>  | <b>2016</b>  |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Solde débiteur comptes<br>4081/4282/4286/4382/4386/4686)   | 1 777,47 €   | 1 396,49 €   | 567,42 €     | 1 228,48 €   | 995,80 €     |
| Charges de fonctionnement<br>(comptes 60 à 65 hors OP-SPE) | 347 901,61 € | 361 757,09 € | 334 569,01 € | 331 417,88 € | 290 634,83 € |
| <b>Taux moyen de charges à payer</b>                       | 0,51 %       | 0,38 %       | 0,17 %       | 0,37 %       | 0,34 %       |

Après avoir diminué jusqu'en 2014, le taux moyen des charges à payer est stable fin 2016 (factures EDF, La Poste et Cesbron parvenues tardivement). Il est toutefois peu élevé.

Pour information, en 2013, le taux moyen de charge à payer en collège était de 3,37%. Ce taux n'a pas été communiqué pour 2014 et 2015.

### **X – La trésorerie**

| <b>Trésorerie</b> | <b>Montant 2012</b> | <b>Montant 2013</b> | <b>Montant 2014</b> | <b>Montant 2015</b> | <b>Montant 2016</b> |
|-------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
|                   | 136 527,07 €        | 153 215,30 €        | 168 037,44 €        | 141 164,69 €        | 159 645,32 €        |

Au compte financier, elle est égale à la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement. D'un niveau confortable, elle permet de payer normalement les fournisseurs.

Le besoin en fonds de roulement étant négatif, la trésorerie est supérieure au fonds de roulement.

### **XI – Les jours de trésorerie**

|  | <b>2012</b>  | <b>2013</b>  | <b>2014</b>  | <b>2015</b>  | <b>2016</b>  |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Montant trésorerie   | 136 527,07 € | 153 213,46 € | 168 037,44 € | 141 164,69 € | 159 645,32 € |
| Charges de<br>fonctionnement<br>(comptes 60 à 65 or<br>OP-SPE) | 347 901,61 € | 361 755,25 € | 334 569,01 € | 331 417,88 € | 290 634,83 € |
| Nb jours trésorerie  | 141          | 152          | 181          | 153          | 198          |

Compte tenu d'un niveau de trésorerie supérieur au niveau du fonds de roulement, les jours de trésorerie sont supérieurs aux jours de fonds de roulement.

Après avoir diminué à 153 jours en 2015, le nombre de jours de trésorerie augmente considérablement à son niveau le plus haut depuis 2012 (198 jours).

L'établissement bénéficie d'une marge de manœuvre particulièrement confortable.

Pour information, en 2015, le nombre moyen de jours de trésorerie est de 101 pour les collèges de l'Académie.

## **XII - L'autonomie financière :**

Il s'agit de la capacité à prélever. Cet indicateur permet de déduire la marge de manœuvre réelle de l'établissement. Il se calcule à partir du fonds de roulement déduction faite des provisions pour risques et charges et des éventuelles cautions reçues et du besoin en fonds de roulement pour couvrir les stocks et les créances.

|                             | 2014                | 2015                | 2016                |
|-----------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Fonds de roulement (1)      | 156 497,44 €        | 130 240,47 €        | 132 706,37 €        |
| Provisions (2)              | 0 €                 | 0 €                 | 0 €                 |
| <b>FdRim (3)= (1) - (2)</b> | <b>156 497,44 €</b> | <b>130 240,47 €</b> | <b>132 706,37 €</b> |

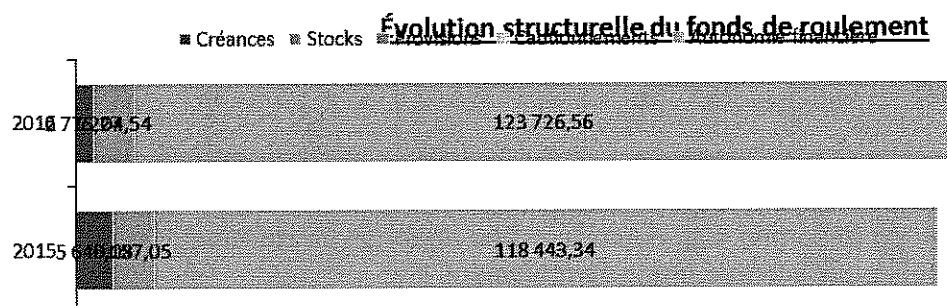
|   |                    |                    |                   |
|---|--------------------|--------------------|-------------------|
| Stocks (solde classe 3) (4)             | 6 383,28 €         | 6 157,05 €         | 6 204,54 €        |
| Créances (solde débiteurs classe 4) (5) | 11 204,20 €        | 5 640,08 €         | 2 775,27 €        |
| <b>BFdR1 (6) = (4)+(5)</b>              | <b>17 587,48 €</b> | <b>11 797,13 €</b> | <b>8 623,90 €</b> |

|  |                     |                     |                     |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Autonomie financière (7)= (3)-(6)</b> | <b>138 909,96 €</b> | <b>118 443,34 €</b> | <b>123 726,56 €</b> |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|

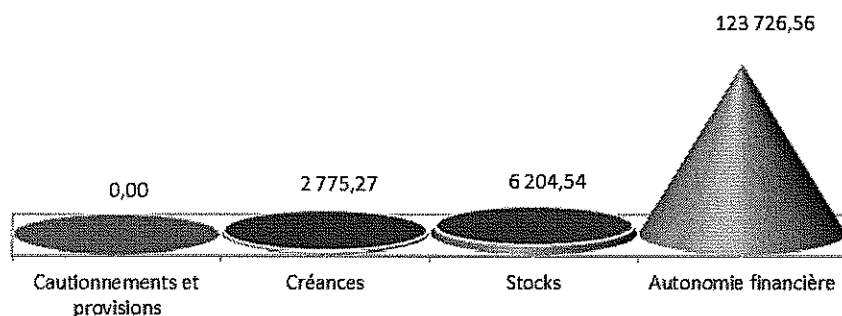
|  |            |            |            |
|--|------------|------------|------------|
| Dépenses moyennes journalières (8)<br>(dépenses nettes compte 60 à 65 or OP-SPE/360) | 929,36 €   | 920,61 €   | 807,31 €   |
| <b>Nombre de jour d'autonomie financière<br/>(7)/(8)</b>                             | <b>149</b> | <b>129</b> | <b>153</b> |

Compte tenu de l'augmentation du fonds de roulement et de la baisse du montant des créances, le nombre de jours d'autonomie financière augmente, passant de 129 à 153.

Pour information, en 2013, 14,15% des collèges avaient un fonds de roulement immédiatement mobilisable négatif. Ce taux n'a pas été communiqué pour 2014.



## Décomposition du fonds de roulement



\* \*  
\*

En conclusion, le fonds de roulement dont dispose l'établissement est très confortable. Il permet de couvrir le besoin en fonds de roulement dont l'établissement a besoin pour fonctionner et dégage une trésorerie suffisante pour faire face aux obligations de l'établissement (paiement des fournisseurs dans le respect du délai de 30 jours).

Avec une autonomie financière de 124 082,47 €, l'établissement dispose de marges de manœuvre très confortables pour financer des opérations sur ses fonds propres, compte tenu du montant du fonds de roulement, et après prise en compte du montant des stocks et des créances.

**Le CA doit se prononcer dans 2 délibérations distinctes sur :**

- L'adoption du compte financier
- L'affectation du résultat

**Concernant l'affectation du résultat, la proposition est la suivante :**

**-3472,80\_€ au compte « 10681- établissement » qui concerne le service général et qui s'élève donc à 148 529,29 €.**



# Conseil de Vie Collégienne

**Lundi 20 mars 2017**

Présents : Boubennec Antoine, Cervera Louis, Davesne Julien , Laurans Clara, Le Goff Téo, Le Guen Antoine, Martin Mélanie, Prigent Maïwenn, Raoul Alwena, Mme Faccenda, Mme Plantec-Rousic, Mme Louvel, M. Gaudry, Mme Compois, Mme Le Coz, Mme Martin

Excusés : Pichon Gaspard, Mme Kuligowski

Secrétaire : F. Plantec-Rousic

## **Sondage**

Téo explique comment s'est effectué le sondage auprès de tous les élèves du collège la semaine précédente. Ils ont réfléchi à un questionnaire simple. Ensuite, sur la base du volontariat, chaque niveau de classe a été invité à venir remplir le sondage en salle chuchu, pendant la pause méridienne. La participation des élèves a été très bonne. Très bonne organisation de la part des délégués aussi, totalement autonomes sur cette action.

Les questions posées étaient les suivantes :

- Te sens-tu bien au collège ?
- Penses-tu qu'il y aurait des choses à réaliser au collège ?
- Qu'est-ce que tu aimerais améliorer ou ajouter dans l'enceinte du collège ?

## **Portes ouvertes**

Mme Faccenda informe le CVC du succès des portes ouvertes. En effet environ 90 familles se sont déplacées. Elle en profite pour remercier les délégués pour leur engagement et leur implication dans l'organisation de ce moment fort du collège.

## **Conseil d'Administration**

Mme Faccenda présente l'ordre du jour du prochain CA et détaille notamment l'organisation du DNB, documents à l'appui.

Pour le DNB blanc à venir, Mme Louvel propose que l'épreuve de science se fasse en temps réel, c'est à dire sur une heure, avec seulement deux matières. La troisième épreuve pourrait se faire sur une demi-heure de cours les jours suivants. L'idée est intéressante et pourra être discutée en CA. Enfin, en réponse à la question de Louis, la principale expose les différences entre EPI et parcours. Visiblement les choses sont encore très confuses pour les élèves.

Une information a déjà été diffusée aux parents. Un complément sera envoyé avec les bulletins du 2nd trimestre.





Monsieur Nicolas Lenne  
Professeur d'éducation musicale et de chant choral  
du collège aux quatre vents de Lanmeur.

Le 20/03/2017.

Question à Mesdames ,Messieurs les membres du Conseil d' administration du collège.

En juin dernier, j'ai demandé à changer de salle de cours pour dispenser ma discipline. Celle ci n'étant pas appropriée aux cours d'éducation musicale car trop petite.

Après concertation avec Madame la principale et Madame la gestionnaire, j'ai accepté d'aller dans une autre salle (pas plus grande) en attendant de pouvoir intégrer l'ancienne salle de fabrication (salle 26) qui devait être vidée de son matériel.

Cette salle, si elle était utilisée pour le cours d'éducation musicale et pour la chorale, permettrait aux élèves de bénéficier d'un espace suffisamment grand et confortable pour pouvoir suivre et pratiquer toutes les activités du cours d'éducation musicale comme les travaux en groupes , les travaux de créations musicales intégrant les percussions et le chant, le travail en îlots répondants aux exigences du nouveau programme d'éducation musicale et de chant choral.etc....

Question :

- Quand la salle 26 sera-t-elle vidée de son matériel et attribuée à l'Education musicale et à la chorale ?

Cordialement. N.Lenne

